

Nombre de membres élus au Bureau : 53	Membres en fonction : 53	Membres présents : 36	Absent(s) excusé(s) : 11	Absent(s) : 6	Pouvoir(s) : 4
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	--------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 13 octobre 2020

Vote(s) pour : 40

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 19 octobre 2020,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Barbara FALK.

Point n°2020-10-19-BD-2 :

Crise sanitaire - Achat de masques, gel et lingettes et refacturation aux communes de la Métropole et divers organismes.

Rapporteur : Monsieur Roger PEULTIER

Le Bureau,

Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU l'état d'urgence sanitaire entré en vigueur sur l'ensemble du territoire national le 24 mars 2020 avec la publication de la loi du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et prolongé jusqu'au 10 juillet 2020 par la loi du 11 mai 2020,

CONSIDERANT la nécessité de commander et distribuer rapidement l'ensemble des éléments de protection de la population nécessaires lors de la crise sanitaire,

CONSIDERANT la proposition de Metz Métropole d'effectuer des commandes groupées pour l'achat de gel, masques et lingettes pour le compte des communes de la Métropole et de ses satellites, et de passer commande sur son budget propre,

CONSIDERANT les commandes passées par Metz Métropole entre 21/4/2020 et le 29/04/2020 et distribuées aux communes et organismes satellites entre le 08/05/2020 et le 26/05/2020,

AUTORISE la refacturation des masques, gels et lingettes aux 44 communes de la Métropole, ainsi qu'au SIVOM des Côtes, à Metz Techno'pôles, à l'École Supérieure d'Art de Lorraine (ESAL), au Syndicat Mixte Moselle Aval, à la Régie de l'Eau de Metz Métropole, à l'AGURAM et au Centre Pompidou-Metz, après signature d'un état récapitulatif des sommes dues, au coût réel supporté par Metz Métropole, déduction faite de la participation de l'Etat et des crédits européens, sur la base des tarifs suivants :

	PU HT	PU TTC	Participation Etat	Participation Europe	NET TTC
Masque tissu adulte	1,69	1,78295	0,891475	En attente de notification	0,891475
Masque tissu enfant	1,69	1,78295	0,891475		0,891475
Masque chirurgicaux	0,62	0,6541	0,32705		0,32705

Gel hydroalcoolique	32,50	34,2875		34,2875
Gel hydroalcoolique	4,12	4,3466		4,3466
Lingettes désinfectantes	2,73	2,88015		2,88015

Pour extrait conforme
Metz, le 20 octobre 2020
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale


Marjorie MAFFERT-PELLAT



Résumé de l'acte
057-200039865-20201019-10-2020-BD2-DE

Numéro de l'acte : 10-2020-BD2
Date de décision : lundi 19 octobre 2020
Nature de l'acte : DE
Objet : Crise sanitaire - Achat de masques, gel et lingettes et refacturation aux communes de la Métropole et divers organismes
Classification : 1.7 - Actes spéciaux et divers
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 21/10/2020
Numéro AR : 057-200039865-20201019-10-2020-BD2-DE
Document principal : 99_DE-2.pdf

Historique :

21/10/20 10:25	En cours de création	
21/10/20 10:26	En préparation	Catherine DELLES
21/10/20 11:05	Reçu	Catherine DELLES
21/10/20 11:06	En cours de transmission	
21/10/20 11:07	Transmis en Préfecture	
21/10/20 11:10	Accusé de réception reçu	